

Juillet 2014

## Charte pour des comportements éthiques et écologiques dans le cadre des activités professionnelles à la Commission Justice et Paix

---

En tant qu'association et organisation non-gouvernementale prônant la justice sociale et climatique, la défense des droits de l'Homme et la protection de l'environnement, nous nous engageons à agir au quotidien en posant des gestes en adéquation avec les valeurs et la vision que nous prônons. Nous insistons ainsi sur une nécessaire cohérence interne et externe dans nos comportements. Ces derniers s'inscrivent donc, dans le cadre de nos activités professionnelles, dans une démarche éthique et écologique.

### Des achats et une consommation éthiques :

Le pôle administratif opte en priorité pour des choix éthiques et écologiques dans les achats et la consommation de l'organisation, tout en veillant à assurer l'équilibre budgétaire et financier.

### Des déplacements écologiques et raisonnés :

Les employés se questionnent sur le choix de leur mode de déplacement et œuvrent afin de les rendre le moins émetteur possible en énergie fossile dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ainsi, ils privilégient, tant que faire se peut, les transports en commun et doux, ainsi que l'intermodalité.

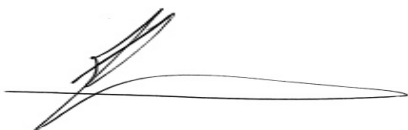
Les déplacements en avion ainsi que tout autre déplacement motorisé effectué vers et à l'étranger font l'objet d'une attention particulière de la part du pôle administratif. Ainsi, dans la mesure où l'équilibre budgétaire est assuré, ce dernier compense les émissions en gaz à effet de serre produites lors de ces trajets auprès d'organismes extérieurs spécialisés.

*Une commission composée des membres du pôle administratif ainsi que de tout(e) employé(e) qui souhaite y adhérer se réunit au moins 3 fois par an afin d'évaluer l'action réalisée dans le cadre de cette charte. Elle propose à l'équipe des employés ainsi qu'au Bureau de Justice et Paix des innovations en matière de comportements éthiques et écologiques. Tout(e) employé(e) peut également proposer à la commission des innovations. La coordination de la commission est décidée en interne.*

Les membres du Bureau de Justice et Paix sont les garants de cette charte et s'engagent à la faire respecter par l'ensemble des employés.

*Pour la Commission Justice et Paix,*

Arnaud Gorgemans, président



Axelle Fischer, secrétaire générale,

